



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

CONVOCAATION

Date : 27/11/2024

Envoi le : 03/12/2024

Publication le : 03/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 20

Absents : 09

Pouvoirs : 08

Votants : 27

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN,
Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST,
François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Mesdames Odile RITOURET, Danielle PLOQUIN, Claire CARTIER, Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Éric VERHILLE, Olivier DOUSSET, Éric GUILMET, Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame Lyn FAIPOUX.

Messieurs /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Madame Odile RITOURET avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Madame Claire CARTIER avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Pascal ARRAGAIN.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Monsieur Éric GUILMET avait donné pouvoir à Monsieur Daniel PERRICHOT.

Monsieur Michel THUSSEAUD avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20241210-DEL_10122024_07-DE



DEL N° 10-12-2024/07 TARIFS PUBLICS 2025

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il y a lieu pour le Conseil Municipal de procéder au vote des différents tarifs publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 24 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE » :

APPROUVE les différents tarifs publics pour l'année 2025, annexés à la présente délibération.

PRÉCISE que :

- Les tarifs 2024/2025 des services du Pôle Enfance Jeunesse ont été votés par délibération en date du 09 avril 2024 et s'appliquent du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.
- Les tarifs de la pause méridienne et de la restauration collective 2024/2025 ont été votés par délibération en date du 02 juillet 2024 et s'appliquent du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.
- Les tarifs concernant la saison culturelle 2024/2025 ont été votés par délibération en date du 02 juillet 2024 et s'appliquent pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.
- Les tarifs 2024 concernant la boutique éphémère ont été votés par délibération en date du 02 juillet 2024.

De fait, ces quatre tarifs feront l'objet d'une nouvelle délibération courant du 1^{er} semestre 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **1.8 DEC. 2024**

Et sa publication le site internet de la commune le : **1.8 DEC. 2024**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20241210-DEL_10122024_07-DE